RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE INDÉPENDANT (GCTI)

ÉVALUATION DES FACTEURS FAVORABLES[1]

MAURITANIE | 26 FÉVRIER 2024

Contexte

Conformément au modèle opérationnel du GPE 2025, le gouvernement et les partenaires locaux ont analysé les progrès réalisés par le pays dans les quatre domaines d'application des facteurs favorables au titre de la transformation du système. L'*Analyse contextualisée des facteurs favorables* réalisée par le groupe local des partenaires de l'éducation et la documentation connexe ont été communiquées au GCTI, chargé par le Conseil d'administration de fournir une évaluation de la situation du pays au regard de ces facteurs.

L'évaluation du GCTI vise à faire avancer le dialogue national sur les politiques éducatives concernant le pacte de partenariat. Le GCTI examine dans quelle mesure les problèmes rencontrés dans les domaines d'application des facteurs favorables entravent la réalisation des objectifs de transformation du système éducatif national. Sur la base de cette évaluation, il classe chaque domaine selon un ordre de priorité d'action : faible, moyen ou haute. Un degré de priorité « haute » indique que les problèmes identifiés peuvent considérablement entraver la réalisation des objectifs en matière de transformation.

Le rapport du GCTI est communiqué aux pouvoirs publics et aux pays partenaires afin que tous l'examinent pour y déceler toute erreur factuelle importante qui pourrait avoir influencé l'évaluation.

[1] Le GCTI fonctionne comme un organe consultatif indépendant auprès du Conseil d'administration du GPE. Les opinions exprimées dans ce rapport sont uniquement celles du panel du GCTI ayant travaillé sur le dossier de la Mauritanie. Membres du panel du GCTI ayant travaillé sur ce rapport : Desmond Bermingham (Président), Vishnu Karki, Claver Yisa, Hafedh Zaafrane. Un conflit d'intérêts indirect est apparu au sein du panel, qui a été géré avec des mesures d'atténuation appropriées en consultation avec le responsable de l'éthique du GPE.

Partie A : Principales conclusions du Groupe

Données et éléments probants

La réforme du secteur de l'éducation entreprise en 1999 a donné lieu, entre autres, au passage de la Mauritanie de l'ancien système StatE à un nouveau SIGE. La mise en place d'un système complet, décentralisé et pleinement opérationnel est toutefois loin d'être achevée. Les retards pris par la publication des rapports statistiques annuels pour les années 2021-2022 et 2022-2023 ont été imputés à la poursuite de la transition à un SIGE opérationnel. Le SIGE, en Mauritanie, fonctionne principalement à l'échelon central ; les administrations décentralisées ont été récemment équipées d'installations informatiques leur permettant de collecter et de transmettre électroniquement des données au niveau central. Le SIGE ne produit pas de données ventilées par sexe, situation de handicap et situation de scolarisation. Le rapport de 2019 sur l'analyse des systèmes nationaux d'évaluation des apprentissages (ANLAS) indique l'absence de programme en ce domaine et présente des recommandations en vue de l'amélioration du système d'évaluation des apprentissages en Mauritanie.

Les autorités publiques ainsi que les partenaires de développement se sont engagés à continuer de donner la priorité et d'apporter un soutien à l'amélioration du SIGE dans le cadre du prochain Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE III). Le GCTI souscrit à l'auto-analyse du pays et accorde à ce facteur favorable une **priorité MOYENNE.**

Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

L'éducation en Mauritanie bénéficie de l'existence de documents de planification essentiels qui témoignent de l'attachement à l'éducation pour tous. Le pays a également élaboré des plans d'action détaillés et budgétisés couvrant différentes périodes. Le secteur ne reçoit qu'une faible proportion du budget national, de l'ordre de 3 % du PIB, ce qui a des répercussions sur sa performance. La situation est encore aggravée par des difficultés d'ordre géographique et démographique. Les documents de planification mentionnent les questions de genre et d'inclusivité, mais l'absence de mesures et de stratégies d'inclusivité visant, entre autres, l'égalité des genres et les enfants handicapés, pose problème. Ayant constaté l'absence de plan conçu dans le but précis de relever ces défis, le GCTI souscrit à l'analyse du groupe local des partenaires de l'éducation et attribue à ce facteur favorable une **priorité MOYENNE**.

Coordination sectorielle

Dialogue sectoriel inclusif et action concertée

Les fonctions de coordination du secteur de l'éducation sont assures, en Mauritanie, par le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) qui a été officiellement reformé en 2022 par décret ministériel. Le mandat du groupe n'a pas encore été approuvé par tous

les membres. Le GPLE se caractérise, de manière générale, par son inclusivité. Les procès-verbaux des réunions consignent toutefois pour l'essentiel les interventions des autorités publiques et des partenaires de développement. Il ne semble pas non plus que les grandes questions de genre fassent l'objet de débats et que des liens aient été établis avec les responsables de la coordination de l'aide humanitaire. Étant donné la multiplicité des départements ministériels et organismes publics intervenant dans le secteur de l'éducation mauritanien, l'absence de mécanisme de coordination officiellement agréé et la nécessité d'améliorer la coordination avec les partenaires de développement, y compris ceux qui apportent une aide humanitaire, le GCTI souscrit à l'évaluation du groupe local des partenaires de l'éducation et attribue à ce facteur favorable une **priorité HAUTE**. Il sera hautement improbable, voire impossible, d'atteindre cet objectif prioritaire en l'absence d'une amélioration de la coordination.

Financements coordonnés

Le montant total des financements engagés est, selon les estimations, de l'ordre de 185 millions de dollars pour les périodes couvertes par les PDNSE II et III. Le GCTI a observé la responsabilisation mutuelle des autorités publiques et des partenaires de développement et l'amorce d'un dialogue sur l'efficacité de l'aide et la coordination des financements. Le recours à l'appui budgétaire accordé au secteur par l'Union européenne est une indication manifeste de la détermination à assurer l'efficacité de l'aide. La plupart des partenaires de développement suivent toutefois les modalités établies pour les projets. L'absence de coordination avec les financements humanitaires est un problème majeur. Étant donné les obstacles à l'emploi de mécanismes de financement pleinement harmonisés et concertés et la nécessité d'améliorer la coordination avec le secteur humanitaire, le GCTI ne peut pas souscrire à l'évaluation du GPLE et attribue à ce facteur favorable une **priorité MOYENNE ;** il est en effet probable que l'absence de mesures visant à remédier à ce problème pourrait considérablement retarder la réalisation des objectifs prioritaires et provoquer une utilisation inefficiente et inéquitable des financements extérieurs accordés au secteur.

Volume, efficience et équité du financement national

Le GCTI relève les nombreux problèmes posés par le volume, l'efficience et l'équité des dépenses publiques en Mauritanie. Les valeurs estimées (recalculées) de l'effort public de financement de l'éducation n'atteignent pas les niveaux de référence retenus. En effet, le financement public de l'éducation en Mauritanie demeure inférieur à 3 % du PIB et à 13 % des dépenses publiques, soit des niveaux qui sont plus faibles que les moyennes régionales (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) et n'atteignent pas les seuils de référence établis, respectivement, à 4 % du PIB et à 20 % des dépenses publiques.

La situation est aggravée par le manque d'efficience et d'équité des dépenses publiques, auquel il serait possible de remédier dans une large mesure. Les dépenses publiques ne

réduisent pas les disparités entre les catégories sociales et bénéficient principalement aux groupes de population et aux régions les plus riches. Par ailleurs l'insuffisance persistante du volume des dépenses publiques est aggravée par le manque d'efficience de ces dernières dont témoignent, notamment, le fait qu'environ un tiers des enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, la faiblesse de l'efficience interne (malgré la réduction des taux de redoublement) dont le coefficient stagne à 60 %, les carences de la gestion et de la répartition des enseignants et les résultats très médiocres obtenus par les élèves des établissements publics dans le cadre des évaluations ainsi que la faiblesse des taux de réussite aux examens nationaux. Pour ces raisons, le GCTI ne peut pas souscrire à l'évaluation du GPLE et attribue à ce facteur favorable une **priorité HAUTE.**

Partie B : Évaluation des facteurs favorables

1. Données et éléments probants

Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)

La réforme du secteur de l'éducation lancée en 1999 a donné lieu à des efforts considérables visant à améliorer le SIGE dans le cadre du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE I et II). Les PNDSE I et II ont appuyé les efforts déployés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE) pour passer du système SatEdu, qui était essentiellement un système de gestion de données sur Excel et SPSS, à un SIGE basé sur les technologies de l'information. Le MENRSE a de ce fait été en mesure de publier des annuaires statistiques à intervalles réguliers durant les trois dernières années. Ces annuaires sont établis séparément pour le cycle d'enseignement fondamental et pour le cycle secondaire. Les données couvrent le nombre d'inscrits, le TBS et le TNS, les taux d'achèvement et les résultats obtenus aux examens et sont, pour la plupart, ventilées par sexe. Le SIGE de la Mauritanie est donc opérationnel. Les données enregistrées dans les annuaires statistiques ne sont toutefois que des données récapitulatives établies au niveau des districts qui n'aident guère à planifier ou à déterminer l'action à mener. La manière dont les données sont gérées, que ce soit au niveau de leur collecte, de leur traitement ou des informations communiquées en retour aux districts et aux établissements scolaires, et l'utilité qu'elles ont pour la coordination interministérielle, ne ressortent pas clairement des documents disponibles. Les annuaires statistiques ne présentent en outre aucune donnée sur les enfants handicapés, sur les enfants non scolarisés et sur les évaluations de l'apprentissage (à l'exception des résultats des examens).

Il est important de noter que le SIGE est toujours en phase de stabilisation et que le système n'est essentiellement opérationnel qu'à l'échelon central. Il sera nécessaire de déployer un effort considérable pour renforcer les capacités des ressources humaines et les équipements aux échelons décentralisés, comme les directions régionales de l'éducation (DREN) et les inspections départementales de l'éducation nationale (IDEN) et au niveau des établissements scolaires de manière à accroître l'efficacité du système. Les retours récents du GLPE indiquent que le SIGE est désormais opérationnel aux niveaux décentralisés des DREN et des IDEN avec des équipements informatiques leur permettant de collecter et de transmettre les données du SIGE au niveau central.

Le nouveau projet de soutien au secteur éducatif mauritanien, qui est en cours d'élaboration, devrait élargir la portée et la couverture du SIGE pour inclure des domaines tels que : i) le suivi de l'apprentissage et des résultats des élèves dans les établissements scolaires ; ii) la gestion décentralisée de l'éducation ; et iii) la fourniture de services éducatifs et pédagogiques sur appareils mobiles et Internet à différents utilisateurs ; il

devrait également donner lieu à l'inclusion de données sur les populations handicapées et non scolarisées.

Systèmes d'évaluation des acquis scolaires

Différents départements du MENRSE organisent des examens à l'échelle nationale de manière à évaluer les acquis scolaires dans les écoles mauritaniennes. L'Agence nationale de la statistique, de l'analyse et de la démographie (ANSADE) procède à une enquête, en partenariat avec la Direction des projets éducation formation (DPEF) et la cellule nationale d'évaluation du MENRSE, dans le but d'évaluer la prestation des services d'enseignement fondamental en Mauritanie. La cellule nationale d'évaluation du MENRSE mène également des enquêtes périodiques ainsi que des évaluations longitudinales afin de déterminer les facteurs qui ont des impacts sur les acquis scolaires. La Mauritanie organise des examens nationaux et participe aussi à des évaluations régionales et infrarégionales (PASEC et SDI).

Le MENRSE a également consacré deux enquêtes à la prestation de services, la première en 2018 et la seconde en 2022, qui ont, notamment, débouché sur l'établissement d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer et de comparer la performance en ce domaine. Les indicateurs de la prestation de services sont toutefois employés dans une plus large mesure à des fins administratives et fonctionnelles que pour l'évaluation des acquis scolaires. Ils recouvrent un plus grand nombre de variables concernant les installations scolaires et les services disponibles que de variables concernant les résultats obtenus par les élèves. Le rapport sur les indicateurs de prestation de service présente généralement les observations et les conclusions par zones (urbaines et rurales) et par secteur (public et privé). Les données ne sont ventilées par sexe que dans des domaines très restreints. Bien que la Mauritanie n'ait jamais participé à des évaluations internationales comme les études TIMSS ou PISA, les outils utilisés dans le cadre des évaluations régionales et infrarégionales sont jugés ne pas être moins crédibles que ceux employés pour l'étude TIMSS.

Production et utilisation des éléments probants

L'analyse sectorielle de l'éducation (ESA)réalisée en 2023 donne une description détaillée du système éducatif mauritanien. Le rapport établi compare en outre les valeurs affichées pour certaines grands indicateurs de performance par la Mauritanie et par plusieurs autres pays de la région. L'ESA fournit ainsi un grand nombre d'informations qui seront très utiles à la planification de la prochaine phase du plan de développement du secteur de l'éducation. Elle est toutefois basée sur les données de 2019, et les chiffres portés dans la plupart des tableaux ont été calculés par les auteurs à partir de projections et d'estimations.

Les documents d'information produits sur le secteur de l'éducation en Mauritanie sont nombreux et de vaste portée. Ils sont toutefois essentiellement établis à l'échelon central, de manière périodique et produits à des fins particulières. Bien qu'ils soient extrêmement utiles à la planification et à la formulation de l'action à mener à l'échelon central, le niveau de participation et l'emploi des données au niveau infranational sont toujours des défis.

Conclusion :

La Mauritanie a réalisé d'importants progrès dans la mise en place d'un SIGE pleinement opérationnel en établissant la plateforme des technologies de l'information nécessaire et en mettant en place le mécanisme de soutien requis. Le système ne fonctionne toutefois qu'au niveau central, et il faudra déployer des efforts considérables pour assurer sa décentralisation de manière à ce qu'il soit pleinement développé et opérationnel. La production et l'emploi de données qui servent uniquement aux activités de planification à l'échelon central nuisent à la qualité globale et à la crédibilité des produits du SIGE. L'absence de données sur les acquis scolaires, l'inclusion, le handicap et les enfants non scolarisés est une lacune supplémentaire. Sachant que le rapport 2023 de l'ESA présente clairement les questions examinées précédemment et que la prochaine phase du plan de développement du secteur de l'éducation (PNDSE III) est en préparation, il est probable que ces questions seront examinées en priorité. Le GCTI souscrit par conséquent à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité MOYENNE.**

2. Planification, politique et suivi sectoriel intégrant la notion de genre

Cadres et pratiques de planification stratégique

La Mauritanie a élaboré un certain nombre d'instruments de planification de l'éducation pour guider l'action menée dans le secteur. Il s'agit notamment de la loi d'orientation du système éducatif 2022-23, de la Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation pour la période 2022-2030, du deuxième programme national de développement du secteur de l'éducation pour la période 2011-2022, du troisième programme national de développement du secteur de l'éducation pour la période 2023-2030 et de la Note sur les engagements nationaux en matière de transformation de l'Éducation à l'horizon 2030. Une Politique nationale enseignante (PNE) a aussi été élaborée pour la période 2023-2030 ; il ne semble toutefois pas que d'autres politiques et stratégies infrasectorielles, comme une politique ou une stratégie pour la prise en compte de la question de genre dans l'éducation ou encore une politique d'éducation des enfants ayant des besoins particuliers, aient été établies bien que ces questions soient mentionnées dans d'autres programmes sectoriels.

La loi d'orientation du système éducatif 2022–23 énonce les engagements pris par la Mauritanie conformément à la Constitution ainsi que les engagements pris à l'échelle internationale dans les domaines de l'éducation et des droits de l'homme. L'article 3 de la loi d'orientation dispose clairement que l'éducation est une priorité nationale absolue et est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15 ans. Elle indique également que l'éducation est un droit fondamental garanti sans discrimination fondée sur le genre, le statut social, la culture, la langue ou l'origine géographique.

L'éducation est une priorité pour la République islamique de Mauritanie depuis la fin des années 1990. La Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation pour la période 2022-2032 souligne que d'importants progrès ont été réalisés en 20 ans depuis 2001 dans le cadre des programmes de développement du secteur de l'éducation (PNDSE I et II), notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement primaire et l'achèvement des études primaires. Elle indique toutefois aussi qu'il est difficile d'assurer la qualité de l'apprentissage, le développement des qualifications et une éducation inclusive, car les inégalités des genres s'accroissent tout au long du cycle scolaire et demeurent importantes dans les zones rurales et dans les wilayas les plus pauvres'.

Selon la Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation, « L'École mauritanienne est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance ». Elle reconnaît également qu'il est nécessaire de réduire les inégalités de genre ainsi que les disparités liées à la localisation géographique et à la situation économique. La Mauritanie vise à relever le niveau de l'enseignement fondamental

obligatoire et à en élargir la portée de manière à inclure tous les enfants âgés de 6 à 15 ans.

Le système éducatif mauritanien est actuellement guidé par le troisième Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE III, 2023-2030) sur la base d'un diagnostic actualisé du secteur. Le programme prend en compte les inégalités entre les sexes en analysant ces dernières dans une certaine mesure au niveau des établissements scolaires, en comparant les taux de réussite aux examens des filles et des garçons et en considérant des facteurs environnementaux ne relevant pas du secteur de l'éducation. Il prend également certains engagements dans le but d'accorder un soutien particulier aux filles, notamment l'octroi de prix et de bourses à ces dernières et la création d'un forum national consacré à leur rétention dans le système éducatif. Bien qu'il mentionne le manque de données sur les enfants ayant des besoins particuliers, le programme prend certains engagements en faveur de ceux-ci, qui ont trait aux équipements, à la formation des enseignants et aux outils pédagogiques. Il reconnaît les difficultés posées par d'importants facteurs démographiques et géographiques, notamment le fait que la population en âge de fréquenter l'école primaire (6-11 years) et l'école secondaire (12-18 ans) constitue un tiers de la population totale qui comptait, selon les estimations, environ 4,2 millions de personnes en 2021, et que la densité de population est de l'ordre de cinq personnes au kilomètre carré.

Le document décrit une performance mixte du secteur de l'éducation. Le taux net de scolarisation dans le primaire était de 94 % en 2022. Le taux de passage en dernière année (taux d'achèvement) avait également nettement augmenté pour passer de 73 % en 2011 à plus de 80 % en 2022. En revanche, seulement 40 % des enfants suivent l'intégralité du cycle primaire. Cette proportion tombe à moins de 25 % dans certaines wilayas par suite d'abandons scolaires, en particulier des filles. Environ 50 % des adolescentes et 47 % de tous les adolescents âgés de 15 à 19 ans ne sont pas en mesure de lire une phrase complète. La Mauritanie a également élaboré une Note sur les engagements nationaux en matière de transformation de l'éducation à l'horizon 2030, qui récapitule en quatre pages les mesures que le pays a l'intention de prendre pour faire face aux évolutions négatives observées dans certains domaines, transformer le système éducatif et atteindre les ODD d'ici 2030.

Les instruments de stratégie et de planification de la Mauritanie sont opérationnels à un certain degré, car ils permettent d'établir des plans annuels et à court terme. Le problème consiste à concrétiser ces plans en pratique de manière à obtenir les résultats d'apprentissage souhaités.

Instruments et pratiques de planification opérationnelle

Les instruments opérationnels de la Mauritanie sont, notamment, le troisième Programme national de développement du secteur de l'éducation, le Plan d'action pour la

période 2024- 2026, le Plan d'action budgétisé pour 2023 et le Cadre de suivi du 19 septembre 2023. Le plan indique les allocations budgétaires aux différents sous-secteurs de l'éducation ainsi que les catégories économiques du budget, qui comprennent la qualité, l'accès, les questions de genre, la gestion et la gouvernance, ainsi que l'origine des fonds et un calendrier d'exécution. Rien n'indique que des plans annuels similaires aient été établis pour d'autres années.

Programmation et suivi du budget

Les dépenses courantes inscrites dans le plan pour 2023 sont conformes à la loi de finances et ne créent par conséquent aucun besoin de financement supplémentaire. Il semble toutefois que les budgets établis ne soient pas suffisants pour répondre à tous les besoins du secteur, le manque à financer étant de l'ordre de 2 à 3 milliards d'ouguijas par an (50 à 75 millions de dollars). Le secteur a établi des plans budgétisés à long terme, à moyen terme et annuels, mais aucune information sur l'exécution du budget provenant, par exemple, d'un examen des dépenses publiques, ne semble exister. La revue conjointe du secteur de l'éducation de 2022 indique que le budget avait augmenté de 49 % pour atteindre 3,1 milliards d'ouguijas, mais qu'un montant de 3,3 milliards de milliards, soit 51 % du budget gloabl initial, n'avait pas été encore été décaissé.

Mécanismes et pratiques de suivi du secteur

Les mécanismes de suivi sont peu nombreux. Les plus importants sont, notamment, la matrice du cadre de suivi qui a 2003 pour année de base, un plan d'action à l'horizon 2026 et les projections établies à l'horizon 2031. Le cadre indique différentes cibles de résultats quantitatifs, ainsi que les coûts correspondants, pour certains sous-secteurs et programmes.

La revue conjointe du secteur de l'éducation de 2022, qui examine les progrès accomplis en direction de cibles stratégiques et formule des recommandations détaillées concernant les défis à relever, constitue un deuxième mécanisme de suivi important. La revue s'est effectuée avec la participation de sept ministères pertinents et de plus de sept institutions techniques et financières de l'ONU, ainsi que de différents acteurs du secteur de l'éducation, tels que des représentants de la société civile et des associations de parents d'élèves. Elle a produit des données sur la performance des sous-secteurs, y compris le taux brut de scolarisation dans le cycle préprimaire qui, malgré certains progrès, demeure inférieur à 10 %, les taux d'abandon des études qui, bien qu'en baisse, sont toujours de 3 % dans l'enseignement fondamental et dans le premier cycle du secondaire et de 10 % dans le deuxième cycle du secondaire..

Enfin, l'Enquête de 2002 sur les indicateurs de la prestation de services en Mauritanie est un outil de suivi qui a produit des informations essentielles, notamment le fait que 93 % des enfants achevant leurs études primaires ne sont pas en mesure de lire un texte

adapté à leur âge. Les élèves en quatrième année d'études n'ont obtenu en moyenne que 12 % de résultats corrects à leur examen de français (contre 16 % en 2017) et 35 % de résultats exacts à l'examen de mathématiques (comme en 2017). De légers progrès ont été observés en ce qui concerne l'arabe, puisque les résultats moyens sont passés de 50,8 % à 54,3 % entre 2017 et 2022.

Malgré les données disponibles sur l'accès à l'éducation et la performance de l'apprentissage, le GCTI n'a trouvé dans les rapports que peu d'indications que ces données étaient utilisées à l'appui du développement du secteur de l'éducation et dans des domaines connexes.

Intégration du genre dans l'élaboration des politiques, la planification et le suivi

Aucune politique pour l'égalité des sexes, ni politique ou stratégie pour l'éducation des filles n'est mentionnée dans nombre de documents d'orientation et de planification.

La revue conjointe du secteur de l'éducation de 2020 indique que la participation des filles a notablement augmenté au cours des 20 années précédentes grâce à l'appui des partenaires de développement. Concrètement, toutefois, selon le troisième programme national de développement de l'éducation 2023, si l'on peut considérer que la parité entre les sexes est réalisée dans l'enseignement fondamental, les filles courent plus de risques que les garçons de ne pas être scolarisées aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, et leur taux de fréquentation scolaire diminue également plus rapidement. Il existe, surtout, de fortes disparités entre les lieux de résidence. Les taux de passage dans le secondaire sont également plus faibles pour les filles que pour les garçons, et le taux d'abandon des études secondaires demeure élevé.

Le rôle des enseignantes dans l'éducation et la participation des femmes au marché du travail sont deux autres importants aspects du développement de l'éducation des filles. Les disparités entre les sexes caractérisant l'affectation et le déploiement des enseignants sont importantes. Les femmes ne constituent qu'un tiers des enseignants dans le primaire. Elles ne représentaient par ailleurs, en Moyenne, que 21 % des parlementaires entre 2018 et 2023, n'occupaient que 10 % des postes clés de la fonction publique en 2020.

Conclusion

La Mauritanie a conçu un certain nombre d'outils de planification importants pour le secteur de l'éducation et a établi un certain nombre de documents opérationnels ayant un horizon à long terme, moyen terme et court terme. La loi d'orientation du système éducatif vise à assurer un enseignement fondamental pour tous, mais la part du budget national affecté à l'éducation est faible. L'absence de politique et de stratégie visant les problèmes d'inclusion, comme l'égalité entre les genres et les enfants handicapés, constitue un défi. Le GCTI , qui a relevé l'absence de plan conçu pour faire face à ces

problèmes, souscrit par conséquent à l'évaluation du groupe local des partenaires de l'éducation et attribue à ce facteur favorable une **priorité MOYENNE**.

3. Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et coordination des actions, mobilisations et allocations coordonnées de financements

3.1 Dialogue inclusif et action concertée

Fonctions et pratiques de coordination

Les fonctions de coordination du secteur de l'éducation sont assurées, en Mauritanie, par le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Ce dernier est *de facto* opérationnel depuis 2014 et a été officiellement reformé en 2022 par décret ministériel. Un projet de mandat a été établi, mais il n'a pas encore été approuvé par tous les membres. Son approbation est considérée comme une action prioritaire pour la prochaine période de stratégie.

Les objectifs du GLPE consistent notamment à procéder au suivi de la mise en œuvre du PNDSE, à veiller à la pertinence des activités prévues, et à valider les budgets et les plans d'action annuels. Le GLPE est également chargé d'assurer la coordination entre les ministères, d'examiner et de relever les défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre, de soutenir la mobilisation de financements et d'assurer une bonne coordination. Le nouveau GLPE semble avoir des fonctions basées sur celles du comité de pilotage du PDNSE, bien que le GCTI n'ait pas pu se faire une idée très claire de la relation existant entre ces deux organes. Le GLPE est censé se réunir sur une base trimestrielle, mais peut organiser des réunions de sous-groupes à des intervalles plus rapprochés en tant que de besoin. Le GCTI a pu déduire des procès-verbaux des dernières réunions du GLPE ainsi que du rapport et de l'exposé de la revue conjointe du secteur de l'éducation, qui a donné lieu à des débats ouverts sur les problèmes de mise en œuvre, que le GLPE fonctionnait de manière satisfaisante.

Le GLPE est présidé par le Secrétaire général du ministère chargé de la supervision du PNDSE, et ses services de secrétariat sont assurés par la Direction des projets éducation et formation (DPEF). Ses membres comprennent des représentants de tous les départements ministériels participant au PNDSE, ainsi que des partenaires de développement et d'organisations nationales de la société civile, qui sont également membres du comité de pilotage du PNDSE. Bien que le GCTI ait pu constater que le GLPE se caractérisait, de manière générale, par son inclusivité et comprenait notamment un représentant des associations de parents d'élèves, les procès-verbaux des réunions consignent pour l'essentiel les interventions des autorités publiques et des partenaires de développement et n'indiquent pas une participation active des parties prenantes. Il ne semble pas non plus que les enseignants soient représentés au sein du GLPE.

Rien n'indique que les importants problèmes ayant trait à l'égalité entre les genres aient été examinés durant les réunions de coordination. Les partenaires du secteur humanitaire tels que l'UNICEF et le UNHCR sont parties prenantes du GLPE et se coordonnent également

avec les OING actives dans ce secteur. Cependant, il ne semble pas qu'un lien formel ait été établi avec le cluster éducation ou tout organe équivalent coordonnant l'aide humanitaire dans le secteur de l'éducation. Il existe de notables insuffisances, surtout si l'on considère les problèmes posés par les disparités entre le niveau d'instruction des filles et des garçons et le volume de l'aide d'urgence accordée au pays par l'intermédiaire de l'ECHO et d'autres organes humanitaires. Le GCTI a pris note du fait que les mécanismes de coordination du secteur feraient l'objet d'un examen lors de l'évaluation du PDNSE III qui devrait, à son avis, être l'occasion de considérer ces problèmes et de renforcer les fonctions et les pratiques de coordination.

Capacités de coordination

Selon l'auto-analyse des facteurs favorables, bien que certains progrès aient été accomplis à l'échelon central, il demeure nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités de coordination du secteur, en particulier à l'échelon des régions et des districts. L'auto-analyse fait également ressortir l'absence de coordination efficace des activités des nombreux départements ministériels et organismes chargés de la prestation de services d'éducation. Ce sont là des défis importants qu'il importera de relever dans le cadre du processus de mise au point du plan stratégique et de la préparation de l'accord de pacte de partenariat.

Conclusion sur le point 3.1 :

Compte tenu de la multiplicité des services ministériels et organismes intervenant dans le secteur de l'éducation en Mauritanie, de l'absence de mécanismes de coordination officiellement approuvés et de la nécessité d'améliorer la coordination avec les partenaires de développement, y compris ceux qui fournissent une aide humanitaire, le GCTI souscrit à l'évaluation du groupe local des partenaires de l'éducation et attribue à ce facteur favorable une **haute PRIORITÉ**. Il sera hautement improbable, voire impossible, d'atteindre cet objectif prioritaire en l'absence d'une amélioration de la coordination.

3.2 Mobilisation et allocation coordonnées de financement

Existence de mécanismes d'alignement de l'aide et de financement conjoint

Le montant total des engagements au titre des financements extérieurs en faveur du secteur de l'éducation mauritanien est actuellement, selon les estimations, de l'ordre de 185 millions de dollars pour les périodes couvertes par les PDNSE II et III, soit environ de 18 millions de dollars par an (bien que ce montant varie considérablement selon les années). Les principales sources de financement extérieur sont la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement, bien que ministère américain de l'Agriculture affecte aussi d'importants fonds au secteur. L'Union européenne contribue au budget du secteur en procédant à des décaissements liés aux résultats affichés par les

principaux indicateurs de la politique sectorielle. La Banque mondiale et le GPE fournissent un appui aux projets conformément aux plans et aux budgets du secteur de l'éducation.

Responsabilité et dialogue sur l'efficacité de l'aide

Le GCTI a pu déduire des procès-verbaux des dernières réunions du GLPE ainsi que du rapport et de l'exposé de la revue conjointe du secteur de l'éducation de la responsabilisation mutuelle des autorités publiques et des partenaires de développement, et a relevé des exemples de débats et d'échanges de vues ouverts sur les défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre. Les entretiens ont notamment porté sue l'efficacité de l'aide et l'amélioration de la coordination des financements entre les différents départements ministériels et entre les partenaires de développement.

Volonté de suivre des pratiques favorisant une meilleure efficacité de l'aide

Le GCTI a également pris note de la volonté de poursuivre l'amélioration des pratiques favorisant une meilleure efficacité de l'aide, en particulier un recours accru à l'approche de la fiche d'évaluation, afin de suivre les améliorations réalisées à l'échelon central et à l'échelon régional. L'utilisation systématique de l'appui budgétaire apporté par l'Union européenne au secteur est aussi un indicateur fondamental de la détermination à assurer l'efficacité de l'aide en renforçant et en utilisant les systèmes de gestion financière du pays. L'absence de coordination avec les financements humanitaires destinés au secteur constitue un important problème qui peut entraîner des chevauchements et une utilisation inefficace des ressources.

Conclusion sur le point 3.2 :

Étant donné les obstacles persistants à l'emploi de mécanismes de financement pleinement harmonisés et coordonnés pour apporter un soutien au secteur de l'éducation en Mauritanie, et la nécessité d'améliorer la coordination avec le secteur humanitaire, le GCTI ne peut pas souscrire à l'évaluation du GLPE et attribue à ce facteur une **priorité MOYENNE ;** il est en effet probable que l'absence de mesures visant à remédier à ce problème pourrait considérablement retarder la réalisation des objectifs prioritaires et provoquer une utilisation inefficiente et inéquitable des financements extérieurs accordés au secteur.

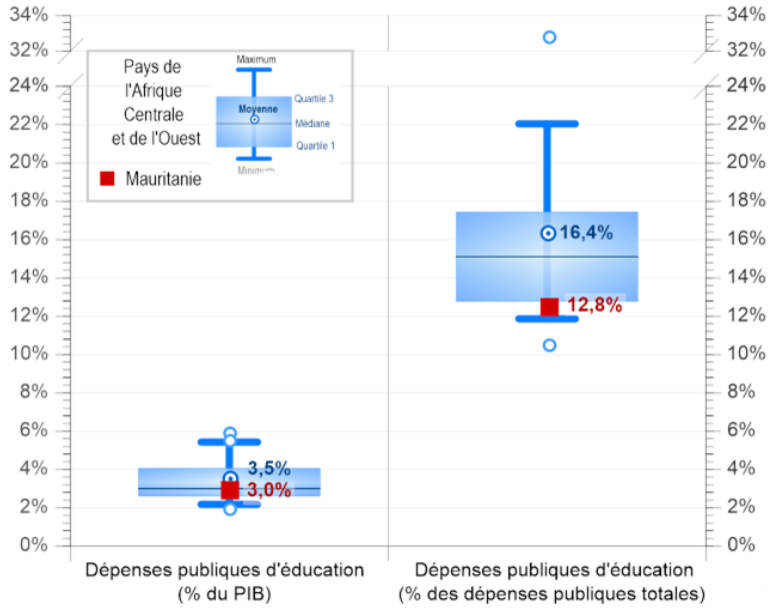
4. Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation

Volume

La Mauritanie, qui a une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés et compte 4,8 millions d'habitants, est le cinquième pays le moins densément peuplé d'Afrique. Elle est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, par la Banque mondiale sur la base de son PIB par habitant qui est de 2 065 dollars (en dollar courant) et de 6 296 dollars (en dollar courant à la PPA, ou dollar international), et dans la catégorie des pays à développement humain moyen par le PNUD sur la base d'un IDH de 0,556, qui le place en 158e position sur 191 pays. Selon les données de la Banque mondiale[2], plus d'un cinquième de la population mauritanienne est pauvre, et la situation s'est aggravée entre 2017 et 2022 (la proportion d'habitants pauvres passant de 23,9 % en 2017 à 26,5 % en 2022). La pauvreté est plus prévalente dans les zones rurales (40,4 % dans ces dernières contre 11,7 % dans les zones urbaines). Le contexte économique s'est caractérisé par une reprise de la croissance après 2020 (le taux de croissance du PIB étant alors de -0,9 %). Le taux de croissance économique a augmenté malgré les piètres perspectives économiques mondiales, pour atteindre 2,4 % en 2021 et 5,2 % en 2022, soit un taux nettement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (3,4 %). Les perspectives restent favorables à moyen terme, le taux de croissance moyen devant dépasser 5 % durant la période 2023-2027. La Mauritanie continue toutefois de se heurter à de notables problèmes structurels. Les facteurs de vulnérabilité extérieurs sont importants en raison du manque de diversification des activités économiques, de la dépendance par rapport à un petit nombre de secteurs d'exportation et de l'exposition à des chocs extérieurs. La Mauritanie est également confrontée à des problèmes provoqués par le changement climatique, principalement des inondations.

Le GCTI observe que les autorités publiques ont alloué 12,8 % des dépenses publiques totales, hors service de la dette, au secteur de l'éducation, ce qui correspond à 3,0 % du PIB, selon les résultats de 2022. Comparé aux autres pays de la région (Afrique Centrale et de l'Ouest - ACO), l'effort de financement public de l'éducation en Mauritanie se situe en deçà de la moyenne des pays de l'ACO tant en termes de pourcentage du PIB (3,5 %) qu'en termes de part dans les dépenses publiques (16,4%).

Figure 1 : Part des dépenses d'éducation dans le PIB et dans les dépenses publiques totales : Mauritanie et pays comparateurs



Source : Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale et matrice des financements intérieurs de la Mauritanie (actualisée et recalculée)

[2] Voir Banque mondiale, "Economic Update on Mauritania: Navigating the storm – How urbanization and climate change exacerbate the risk of flooding in Mauritania", juillet 2023.

Tableau 1 : Part des dépenses d'éducation dans le PIB et dans les dépenses publiques totales

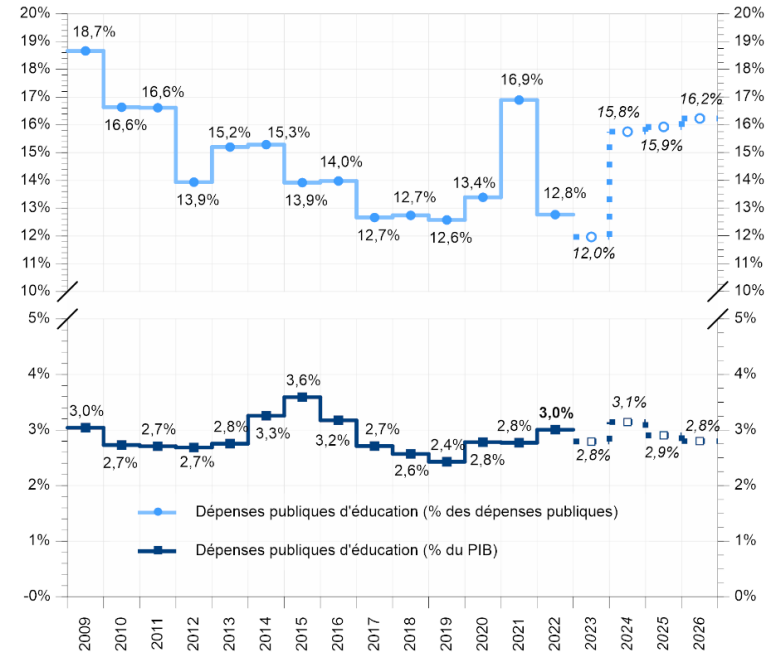
	Résultats			Budget (LF)	Projections		
	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*
Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB	2,8 %	2,8 %	3,0 %	2,8 %	3,1 %	2,9 %	2,8 %
Dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques (hors service de la dette)	13,4 %	16,9 %	12,8 %	12,0 %	15,8 %	15,9 %	16,2 %
Dépenses d'éducation courantes en pourcentage des dépenses publiques courantes (hors service de la dette)	23,5 %	24,0 %	18,3 %	19,0 %	23,1 %	24,0 %	25,2 %

Source : la « matrice des financements intérieurs » établie par le pays n'a pas pu être vérifiée. Le GCTI a reconstitué cette dernière à partir de quatre sources principales : i) le FMI pour les données sur le PIB, ii) la base de données BOOST pour la programmation budgétaire et l'exécution du budget de l'État et du budget du secteur de l'éducation pour la période 2020-2022; iii) les données provenant de la loi de finances de 2023, et iv) les données du document de programmation budgétaire à moyen terme pour les projections sur la période 2024-2026. Une note a été rédigée à ce sujet et communiquée au pays en même temps que les nouvelles données de la matrice de financement.

Il convient de noter que les dépenses d'éducation regroupent les dépenses de cinq ministères : le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE) ; le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) ; le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) ; le ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel (MAIEO) ; et le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Il s'ensuit que les dépenses publiques d'éducation semblent avoir été surestimées en raison de la prise en compte de l'intégralité du budget du MEFP, qui comprend des dépenses destinées expressément à l'emploi, du MAIEO, qui comprend des dépenses au titre des affaires islamiques, et du MASEF qui comprend des dépenses au titre de la protection sociale.

L'analyse de l'évolution de la part des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales et dans le PIB montre une baisse tendancielle de la part du budget de l'État allouée à l'éducation, qui est passée de 18,7 % en 2009 à 12,8 % en 2022. Les dépenses publiques d'éducation exprimées en proportion du PIB ont fluctué entre 2,6 % et 3,6 %. Les projections du document de programmation budgétaire à moyen terme sur la période 2024-2026 tablent sur une reprise de la priorité accordée aux dépenses d'éducation, qui devraient atteindre 16,2 % du budget en 2026, mais qui restent limitées à 2,8 % du PIB.

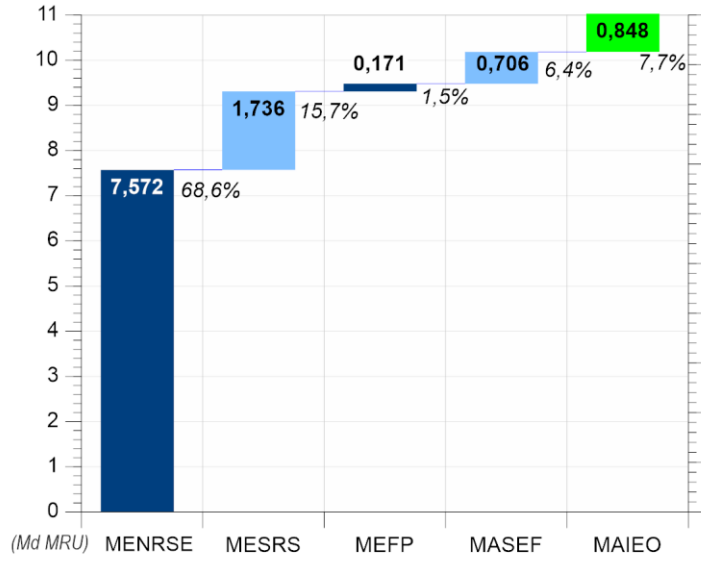
Figure 2 : Part des dépenses d'éducation dans le PIB et dans les dépenses publiques totales : évolution 2009-2022 et projections 2023-2026



Source : établie par l'auteur à partir des sources citées dans le tableau 1

Selon la loi de finances de 2023, les budgets des cinq ministères œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la formation se chiffrent au total à 11 milliards MRU, soit 12,0 % du budget de l'État (hors service de la dette et comptes d'allocation spéciale) et 2,8 % du PIB. Ce montant est réparti comme suit : 68,9 % pour les cycles primaire et le secondaire, 15,7 % pour l'enseignement supérieur, 1,5 % pour la formation professionnelle, 6,4 % pour les affaires sociales et 7,7 % pour les affaires islamiques et l'enseignement originel.

Figure 3 : Budget de l'éducation selon la loi de finances 2023



Source : selon la loi de finances de 2023

Le GCTI relève des éléments favorables, notamment en ce qui concerne la bonne exécution des dépenses inscrites au budget (le taux d'exécution des différentes catégories de dépenses est de 96 %) et la maîtrise des coûts salariaux (ces derniers sont maintenus à moins de 70 % du budget, contre 75 % en 2018 et 2019).

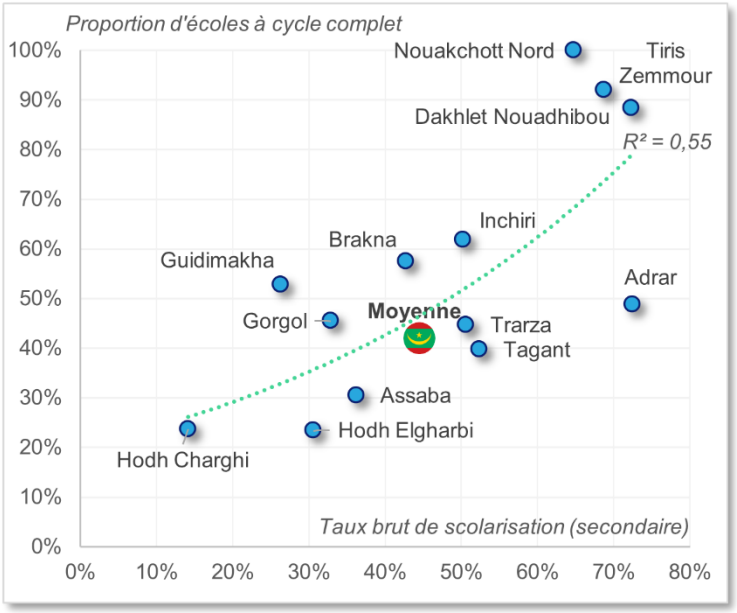
Equité des dépenses publiques

Le GCTI note que les dépenses d'éducation en Mauritanie sont inéquitables, en particulier en ce qui concerne leur répartition régionale et sur le plan social. Les disparités entre les genres sont d'un faible niveau à l'échelon national, mais sont importantes à l'échelon régional. Les filles risquent plus que les garçons de ne pas être scolarisées, et leur taux de fréquentation scolaire diminue plus rapidement que celui des garçons. Leur niveau d'instruction est bien plus faible que celui des garçons dans les wilayas les plus pauvres, et les filles issues des familles les plus défavorisées sont plus susceptibles de ne pas achever leurs études primaires. Les taux de passage dans le secondaire sont également plus faibles pour les filles que pour les garçons et les taux d'abandon des études secondaires demeurent élevés, en particulier pour les élèves issus des ménages défavorisés et pour les filles.

Le secteur de l'éducation mauritanien continue de se caractériser par de fortes disparités géographiques. Le nombre d'établissements scolaires assurant l'intégralité du cycle d'études n'est toujours pas suffisant pour garantir la poursuite des études de tous les enfants. En 2023, seulement 42 % des écoles du pays permettent aux élèves d'achever leurs études primaires, et cette proportion est même inférieure à 25 % dans certaines wilayas, ce qui entraîne des abandons scolaires, en particulier chez les filles, principalement dans les régions moins favorisées. Cette situation explique en partie le très faible taux de passage au secondaire, qui demeure de l'ordre de 56 % depuis une dizaine d'années.

La figure ci-contre indique l'existence d'une corrélation entre la disponibilité d'écoles primaires assurant un cycle complet, l'achèvement des études primaires et l'accès à l'enseignement secondaire (mesuré par le taux brut de scolarisation au secondaire). Les enfants résidant dans les wilayas d'Hodh Elgharbi, d'Hodh Charghi et d'Assaba (où moins du tiers des écoles sont à cycle complet) sont de ce fait moins susceptibles d'entrer dans le secondaire que les enfants résidant dans les wilayas de Nouachott, Tiris Zemmour ou Dakhlet Nouadhibou où près de 90 % des écoles sont à cycle complet et où le taux brut de scolarisation dans le secondaire est supérieur à 70 %.

Figure 4 :Écoles primaires à cycle complet et TBS au secondaire (2023)



Source : selon les données des annuaires statistiques du MENRSE pour.2022-2023

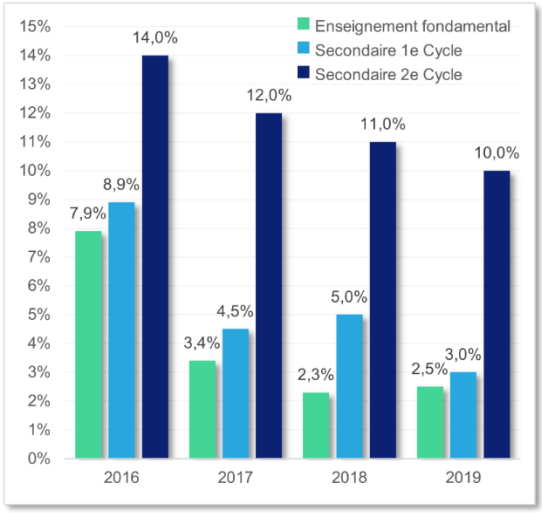
Le rapport d'État sur le système éducatif national (RESEN) indique que les dépenses publiques d'éducation sont réparties de manière assez inégale et que la situation s'est aggravée entre 2008 et 2019 comme l'indique l'évolution du coefficient de Gini qui est passé de 0,39 à 0,57 traduisant une dégradation de l'équité de la répartition des ressources publiques. Les disparités entre les catégories sociales peuvent être illustrées par les taux d'achèvement qui atteignent au niveau de l'enseignement fondamental près de 80% pour le quintile le plus riche contre 36% pour le quintile le plus pauvre et au niveau premier et second cycle du secondaire respectivement 43% et 36% pour le quintile le plus riche, contre 7% et 5% pour le quintile le plus pauvre.

Le GCTI n'a pas noté la présence de formules de financement spécifiques pour l'allocation des ressources qui intègrent explicitement des considérations d'équité.

Efficience des dépenses publiques

Le GCTI a pris note de la réduction des taux de redoublement à différents niveaux d'études. En effet, les taux de redoublement ont diminué de moitié dans l'enseignement fondamental, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ils ont également baissé dans le deuxième cycle du secondaire. Cette évolution à la baisse semble toutefois ne pas s'être accompagnée d'une amélioration du taux de passage d'un cycle au suivant et d'une réduction comparable des taux d'abandon. Nous ne disposons d'aucune donnée récente qui permettrait de confirmer cette conclusion.

Figure 5 : Taux de redoublement par niveau d'enseignement (2016-2019)

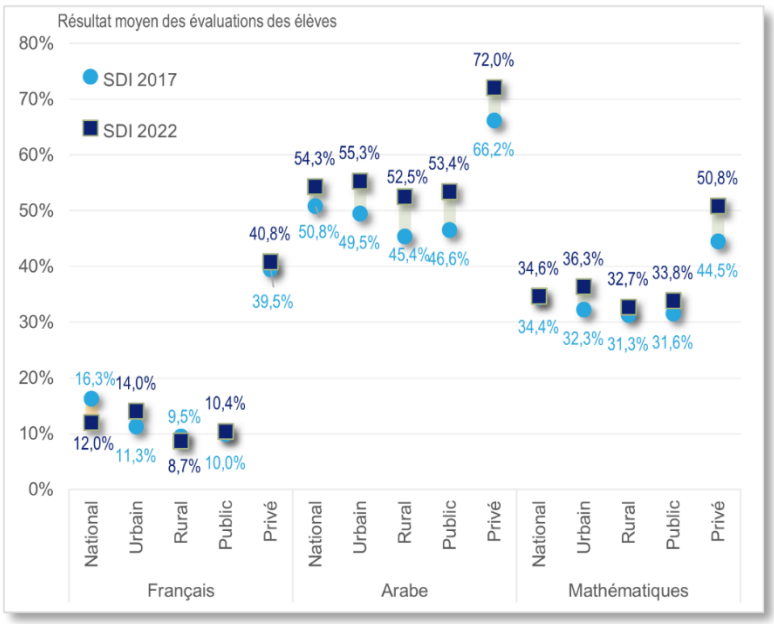


Source : selon les données du RESEN

Selon les calculs effectués, le coefficient d'efficacité interne (CEI) dans le primaire a atteint 0,60 et est demeuré stable entre 2016 et 2019. Bien que les taux de redoublement aient baissé, une part importante des ressources continue d'être consacrée aux élèves sur le point d'abandonner leurs études, que ce soit avant la fin de l'enseignement fondamental ou en dernière année. La proportion des ressources considérées ainsi gaspillées est de 40 %.

La faible efficacité du système s'est accompagnée d'une dégradation générale de la qualité de l'enseignement et d'un faible niveau d'acquisition des connaissances. Les enquêtes de 2017 et de 2022 sur la prestation des services d'éducation (SDI) en Mauritanie, dont les conclusions sont récapitulées dans la figure 6, montrent que les résultats des élèves demeurent très faibles, en particulier en français et en mathématiques. Il importe de noter que les élèves des écoles privées affichent des résultats nettement supérieurs à ceux des élèves des écoles du secteur public.

Figure 6 : Score moyen d'évaluation des élèves : SDI 2017 et and SDI 2022

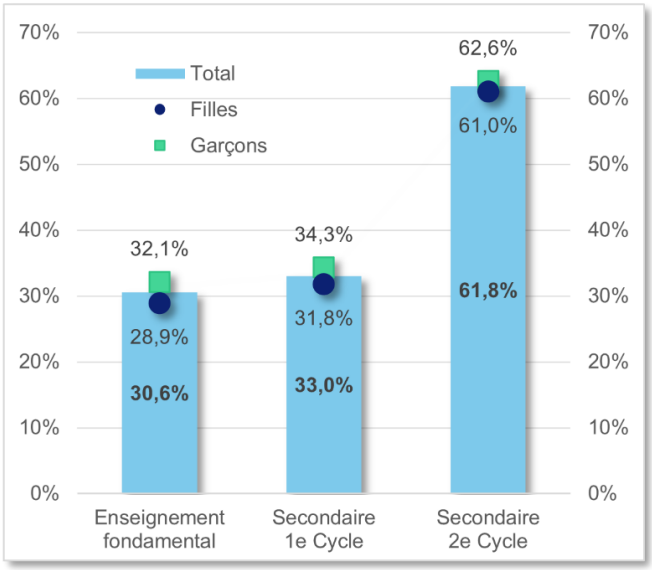


Source :selon les données SDI 2017 et SDI 2022

En 2023, le système éducatif a accueilli près de 1,2 million d'élèves : 862 000 dans le primaire, 229 000 dans le premier cycle du secondaire et 107 000 dans le deuxième cycle du secondaire. Par rapport à une population totale en âge scolaire de 1,540 million, les taux bruts de scolarisation étaient respectivement de 112,4 %, 49,2 % et 34,9 % pour les trois niveaux d'enseignement.

Selon les données de 2019 publiées par l'UNESCO, sur une population totale de 1,44 million d'enfants en âge du primaire et du secondaire, plus de 0,536 million sont en dehors de l'école, soit un taux d'exclusion de 37,2%. La proportion d'enfants non scolarisés est légèrement plus élevée chez les garçons que chez les filles (voir la figure ci-contre) et s'accroît avec l'âge : elle est de 30,6 % (228 000 enfants) pour la tranche d'âge de 6 à 11 ans, de 33,0 % (137 000 enfants) pour la tranche d'âge de 12 à 15 ans et de 61,8 % (170 000 enfants) pour la tranche d'âge de 16 à 18 ans.

Figure 7 : Proportion d'enfants non scolarisés par tranche d'âge (2019

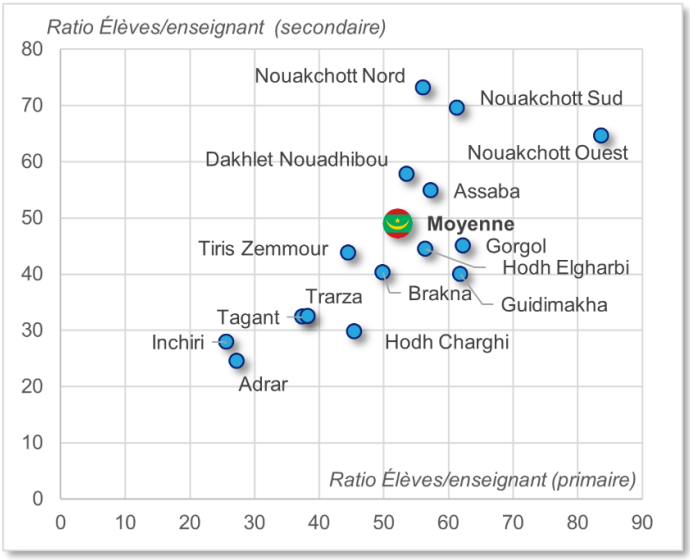


Source : selon les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO 2023

Le GCTI a également noté le manque d'efficience qui caractérise l'affectation des enseignants. Les pratiques suivies en ce domaine continuent d'être l'un des principaux obstacles à une gestion efficace. L'analyse de la répartition des enseignants par école menée en 2019 a montré l'existence d'un aléa dans l'affectation des enseignants atteignant 32%. Ainsi, près d'un tiers de la variance liée au nombre d'enseignants dans les écoles s'explique par d'autres facteurs que leur nombre d'élèves. Cette proportion était de 25% en 2014. La situation est particulièrement remarquable dans certaines Wilaya comme Tagant, Tiri Zemmour et Trarza où le degré d'aléa dépasse 70%.

La répartition par wilaya des ratios élèves/enseignant dans le primaire et dans le secondaire, décrite dans la figure ci-après, illustre également les disparités existant entre les wilayas et les écarts d'efficience de la gestion des enseignants. Les données montrent également que la gestion des enseignants peut être une source de gaspillage des dépenses publiques. Les résultats de IPSE 2017 et aussi ceux de IPSE 2022 montrent qu'en raison de l'absentéisme des enseignants et d'une charge horaire non accomplie, environ 5% des dépenses publiques sont gaspillés, soit près de 0,1% du PIB.

Figure 8 : Ratios de nombre d'élèves par enseignant au primaire et au secondaire : répartition par wilaya (2023)



Source: According to data from MENRSE statistical yearbooks.2022-2023

La situation de gestion et de répartition des enseignants comporte ainsi un large champ d'action pour l'amélioration de l'efficacité de la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques en Mauritanie.

Conclusion

Le GCTI attribue à ce facteur favorable une **priorité HAUTE.** Il relève également les nombreux défis posés par le volume, l'efficience et l'équité des dépenses publiques auxquels se trouve confronté le pays. Le volume des ressources nationales allouées au secteur de l'éducation n'est pas conforme aux seuils de référence retenus par le GPE en ce qui concerne la proportion des dépenses publiques (12,8 % par comparaison à un seuil de 20 %) et la proportion du PIB (3,0 % par comparaison au seuil de 4 % requis). Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation des filles, le système demeure inéquitable à plusieurs égards, notamment en raison des disparités qui existent entre les régions et entre les catégories sociales. Le système comporte également plusieurs sources d'inefficacité, parmi lesquelles : i) un faible coefficient d'efficacité interne malgré la baisse des taux de redoublement, qui se traduit par de faibles taux d'achèvement des études et aggrave le phénomène de non-scolarisation des enfants ; ii) la gestion des enseignants et leur répartition ainsi que leurs résultats ; et iii) la faiblesse et la stagnation du niveau d'apprentissage et des acquis scolaires.

Partie C : Récapitulatif des facteurs favorables jugés hautement prioritaires

Facteur favorable	Problèmes et justification du degré de priorité haute
Coordination sectorielle : dialogue inclusif et coordination des actions	**Problème.** La multiplicité des départements ministériels et des organismes intervenant dans le secteur de l'éducation mauritanien ne fait qu'accroître l'importance d'une coordination effective. Il n'existe actuellement pas de mécanisme de coordination officiellement agréé, et il est nécessaire de renforcer la coordination entre les partenaires de développement, y compris ceux qui assurent une aide humanitaire. Les procès-verbaux des réunions de coordination, qui décrivent essentiellement les interventions des autorités publiques et des partenaires de développement, ne témoignent pas d'une participation active des parties prenantes. Rien n'indique que les importants problèmes ayant trait à l'égalité entre les genres aient été examinés durant les réunions de coordination et il ne semble pas non plus que des liens aient été établis avec le cluster éducation ou tout organe équivalent coordonnant l'aide humanitaire dans le secteur de l'éducation. **Justification du degré de priorité haute**. Ces défis sont importants, surtout si l'on considère la persistance des disparités des niveaux d'instruction entre les régions et les sexes et le volume de l'aide d'urgence accordée au pays par l'intermédiaire de l'ECHO et d'autres organes humanitaires.
Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation	**Problème :** Le volume des financements nationaux et leur répartition ne sont pas propices à l'amélioration de l'équité de l'accès à l'enseignement fondamental. Les enfants vivant dans des zones rurales ainsi que les filles et les enfants des ménages les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus du manque d'équité et d'efficience des dépenses publiques. **Justification du degré de priorité haute :** Le volume des ressources nationales allouées au secteur de l'éducation n'est pas conforme aux seuils de référence retenus par le GPE. Les valeurs indiquées par les projections pour 2026 demeurent inférieures à ces seuils ainsi qu'aux résultats obtenus en 2021. Il sera impératif de mobiliser de plus amples ressources publiques et d'améliorer l'efficacité de leur gestion et de leur allocation pour pouvoir relever les défis posés par le manque d'accès à l'enseignement fondamental, mieux faire face aux problèmes d'équité, d'inclusion, d'efficacité, et améliorer la qualité de l'apprentissage.